


De: **info** info@gastrofribourg.ch 
Objet: CORONAVIRUS #68 - Mesures insuffisantes
Date: 1 décembre 2020 à 08:15

Chères et chers membres,

Le Conseil d'Etat a publié ce jour un [communiqué de presse](#) qui traite des mesures du plan de relance qu'il a validé dans sa séance du 24 novembre 2020.

Parmi ces mesures figure **l'aide de 3mio pour la restauration** votée par le Grand Conseil en octobre. Cette dernière est régie par [l'ordonnance OPCR-Gastro COVID-19](#).

Bien que nous saluions la validation des ordonnances et règlements en lien avec le plan de relance, nous nous devons, à nouveau, de réagir afin d'appeler nos autorités à une meilleure analyse de la situation et **à la mise en place de mesures adaptées à la situation actuelle.**

En effet, ce soutien de 3mio est intervenu avant la deuxième fermeture obligatoire de nos établissements. Il n'est donc, de manière évidente, plus suffisant aujourd'hui.

Nous vous transmettons donc le [communiqué de presse](#) que nous avons envoyé ce jour aux médias pour dénoncer cette problématique.

Nous vous adressons, chères et chers membres, nos plus cordiales salutations.



Muriel Hauser
Présidente | Präsidentin

Ch. des Primevères 15
CP/PF 326
1701 Fribourg
Tél. 026 424 65 29
www.gastrofribourg.ch